

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

06/02/2019

Dossier complet le :

06/02/2019

N° d'enregistrement :

2019-7848

### 1. Intitulé du projet

Aménagement du Parc Moulin Apparent

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Grand Poitiers Communauté urbaine

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

CLAEYS Alain, Président de la Grand Poitiers Communauté urbaine

RCS / SIRET

2 0 0 0 6 9 8 5 4 0 0 1 6 0

Forme juridique

Etablissement public

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté.  --> étude au cas par cas	Travaux, constructions et opérations d'aménagement constitués ou en création qui soit crée une surface de plancher supérieure ou égale à 10 000 m <sup>2</sup> et inférieure à 40 000 m <sup>2</sup> et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares, soit couvre un terrain d'assiette d'une superficie supérieure ou égale à 5 ha et inférieure à 10 ha et dont la surface de plancher créée est inférieure à 40 000 m <sup>2</sup> .  Aménagement paysager du Parc Moulin Apparent

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aménagement paysager d'un Parc en lieu et place d'une ancienne station de traitement des eaux usées démolie en vue de :

- qualifier et marquer l'entrée nord de la ville de Poitiers,
- révéler le paysage composé d'une vallée délimitée par un coteau boisé et escarpé avec une berge portant les traces d'une occupation industrielle et une autre berge en pente douce présentant un aspect plus naturel,
- accentuer la visibilité du Clain,
- conserver la mémoire de ce lieu industriel en lien avec les ouvrages aujourd'hui préservés,
- conserver la végétation existante et améliorer cette biodiversité.

## 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs consistent principalement à :

- traiter et marquer l'entrée nord de la ville de Poitiers tout en prévoyant les connexions en matière de liaisons douces,
- Mettre en tension les deux rives du Clain et apporter une lecture transversale du paysage en complément de la lecture longitudinale existante : coteau, avenue de Paris, rive gauche, Clain, rive droite.
- Revaloriser l'ancien site industriel pour en faire un Parc thématique,
- Remettre la rivière au cœur du parc et offrir au visiteur d'être au plus proche de l'eau,
- Valoriser le patrimoine industriel en conservant certains ouvrages mettant en lumière leur fonction et le lien du traitement de l'eau et de la rivière. Les ouvrages sont « détournés », à la manière des fabriques qui ponctuent certains parcs au XVIII<sup>e</sup> siècle. On découvre la fabrique signal, la fabrique épurée, la fabrique aquatique et la fabrique fantôme,
- Valoriser la diversité végétale par la réalisation de sentiers botaniques qui permettront d'être au contact de la biodiversité : flore et faune, avec identification des typologies végétales : indigène, exogène et colonisatrice.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet d'aménagement du Parc est prévu sur la parcelle cadastrale AV 31 (14 755m<sup>2</sup>).

Démolition de la clôture en périphérie du site.

Nettoyage du muret existant en limite du site, création d'ouvertures vers le parc. Construction d'un nouveau linéaire de muret en prolongement. Remise en état des garde-corps existants.

Nettoyage et élagage de la végétation existante conservée.

Remodelage du terrain (déblai/remblai sans évacuation : équilibre). Création d'une frayère en bord de la rivière.

Réalisation de nouveaux revêtements de surface (circulations piétons/vélos, stationnements, accès véhicules d'entretien) avec reprise matériaux concassés sur site : enrobés, stabilisé calcaire, béton balayé, terre/pierre, pouzzolane, gravillonnage.

Réalisation de bordures : béton, bois et métallique selon l'emplacement.

Réalisation de diverses constructions en bois : pontons, platelages, embarcadère.

Mise en place d'éléments de scénographie : repères, lutrins, lettrages au sol, structures diverses.

Mise en place de mobiliers et éléments de sécurité : bancs, arrêt-voitures, garde-corps.

Mise en peinture de la Fabrique signal (graff).

Plantations : arbres et cépées, massifs arbustifs, plantes grimpantes, massifs couvre-sol, plantes de berge, plantes aquatiques.

Engazonnements : classique en bord de voie, rustique de type 'prairie' à l'intérieur du parc.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de la zone concernée par l'Aménagement	13 000 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s)  
d'implantation**

Parcelle cadastrale AV 31 sur la commune de POITIERS

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 0 0 ° 2 0 ' 3 9 " N57 Lat. 4 6 ° 3 6 ' 1 5 " E32

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF 1 'Les Rochers du Porteau'
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN de la Vallée du Clain (approuvé en 2003, révisé en 2011, approuvé en 2015)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est situé en Zone de Répartition des Eaux du bassin hydrographique du Clain
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	'La Rive Gauche du Clain'
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	'Plaines du Mirebalais et du Neuvilleois'. Distance approximative 8 km
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	'Site des Rochers du Porteau'. Proximité immédiate

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'Aménagement de Parc vise à restaurer sa composante naturelle au site
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque inondation (zone rouge pour une partie du terrain)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'éclairage public prévu dans l'aménagement
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste en une revalorisation d'un ancien site industriel en parc paysager.

L'impact n'est que positif : la végétation existante est conservée et revalorisée, la biodiversité est améliorée, la rivière est réveillée de même que les abords du site. La composante naturelle du site est ainsi restaurée.

Une évaluation environnement ne semble donc pas nécessaire.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Diagnostic avant déconstruction du site.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

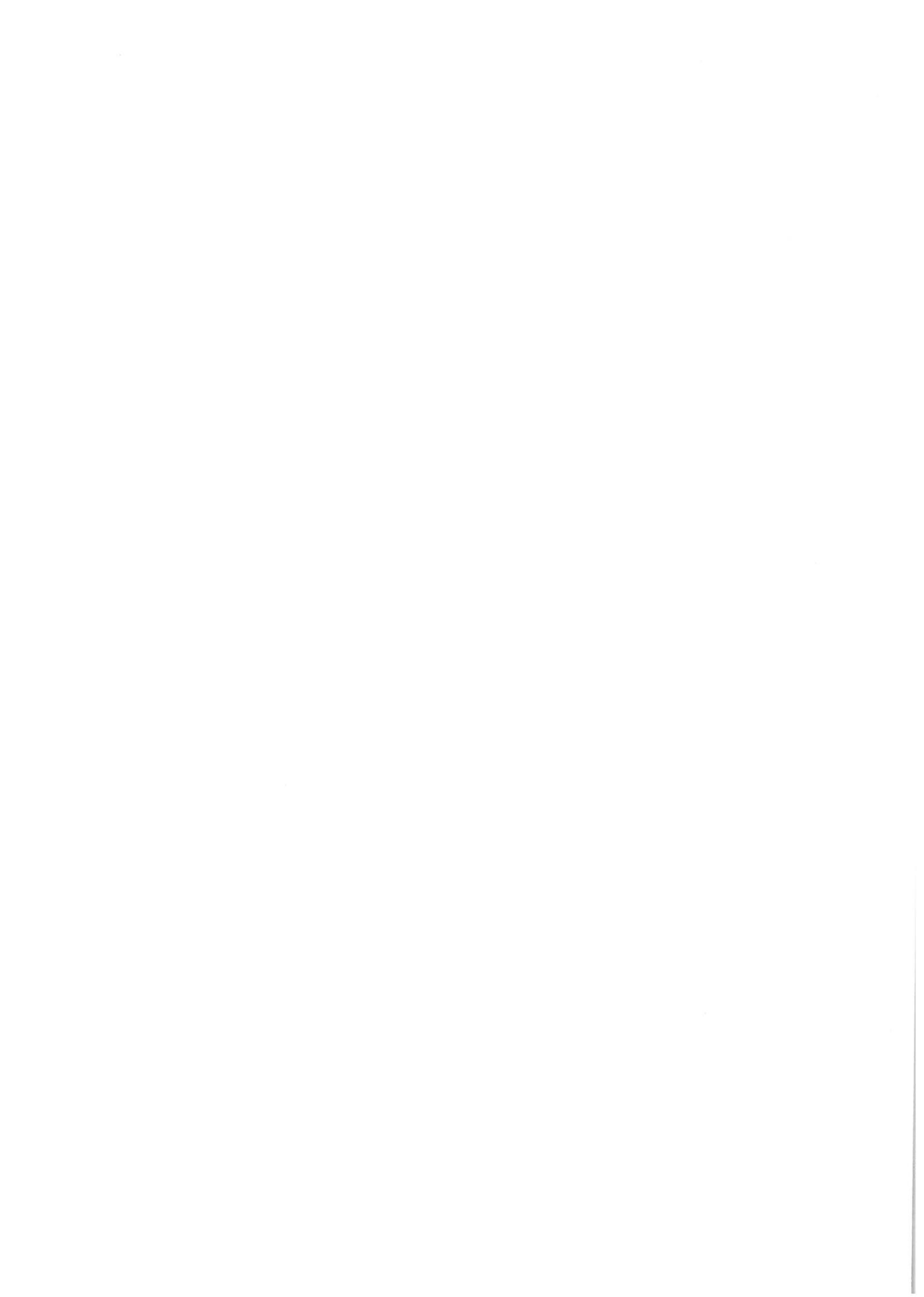
Fait à Poitiers

le, 06/02/2019

Signature

*Pour le Président, le Directeur de l'Eau-Assainissement*





**ANNEXE 2 : Plan de situation 1/25 000<sup>e</sup>**

Aménagement paysager du Parc Moulin-Apparent.



Fond de plan Géoportail

## ANNEXE 3 : Photographies du site

### Aménagement paysager du Parc Moulin-Apparent.

*Fond de plan Géoportail*

Vues 1 à 3 : environnement proche.

Vues 4 et 5 : paysage lointain.

*(Prises de vue le 5 février 2019)*

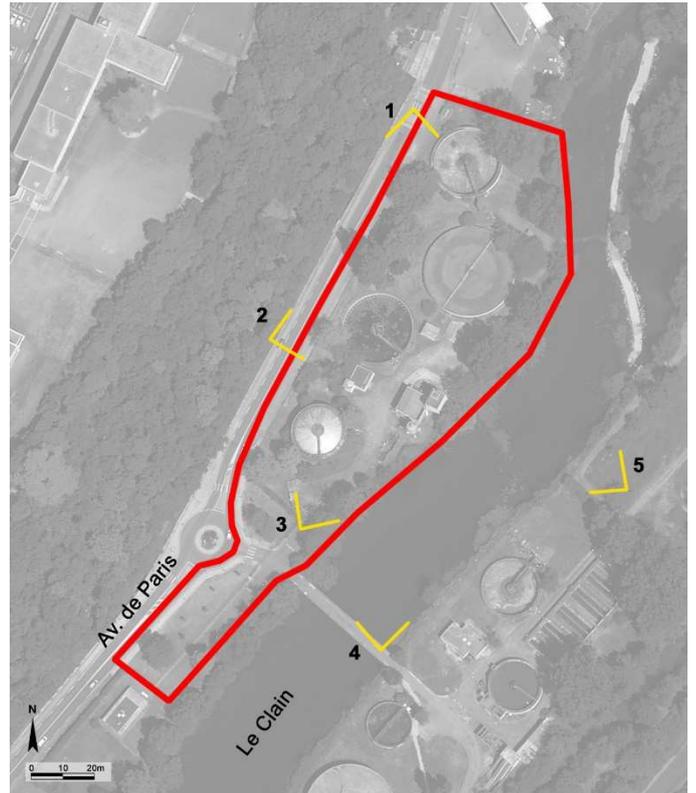
#### 1. Vue au droit de l'Avenue de Paris



#### 2. Vue depuis l'Avenue de Paris



#### 3. Vue vers l'intérieur du site



#### 4. Vue depuis le pont



#### 5. Le Clain en premier plan, le coteau boisé en arrière-plan



**Site du Moulin Apparent**  
**Déconstruction de la station d'épuration**  
**& Aménagement d'un parc public**

Annexe 4

PRO  
Plan Masse

**Paysagiste Concepteur**

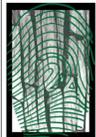
Eric ENON  
6 rue des Anémones  
17 000 LA ROCHELLE

Tél : 05 46 41 91 81  
email : ericenon@yahoo.fr

**Scénographe**

Isabelle GUIDET  
Scénographies  
8 rue Cornet  
86 000 POITIERS

Tél : 05 49 52 28 55  
email : isabelle.guidet@wanadoo.fr



Modifications

Echelle : 1/500

Dessin : HM

Date : Février 2019

**LEGENDE**

			<b>ECANTAT</b>



## ANNEXE 5 : Plan des abords du projet 1/2000<sup>e</sup>

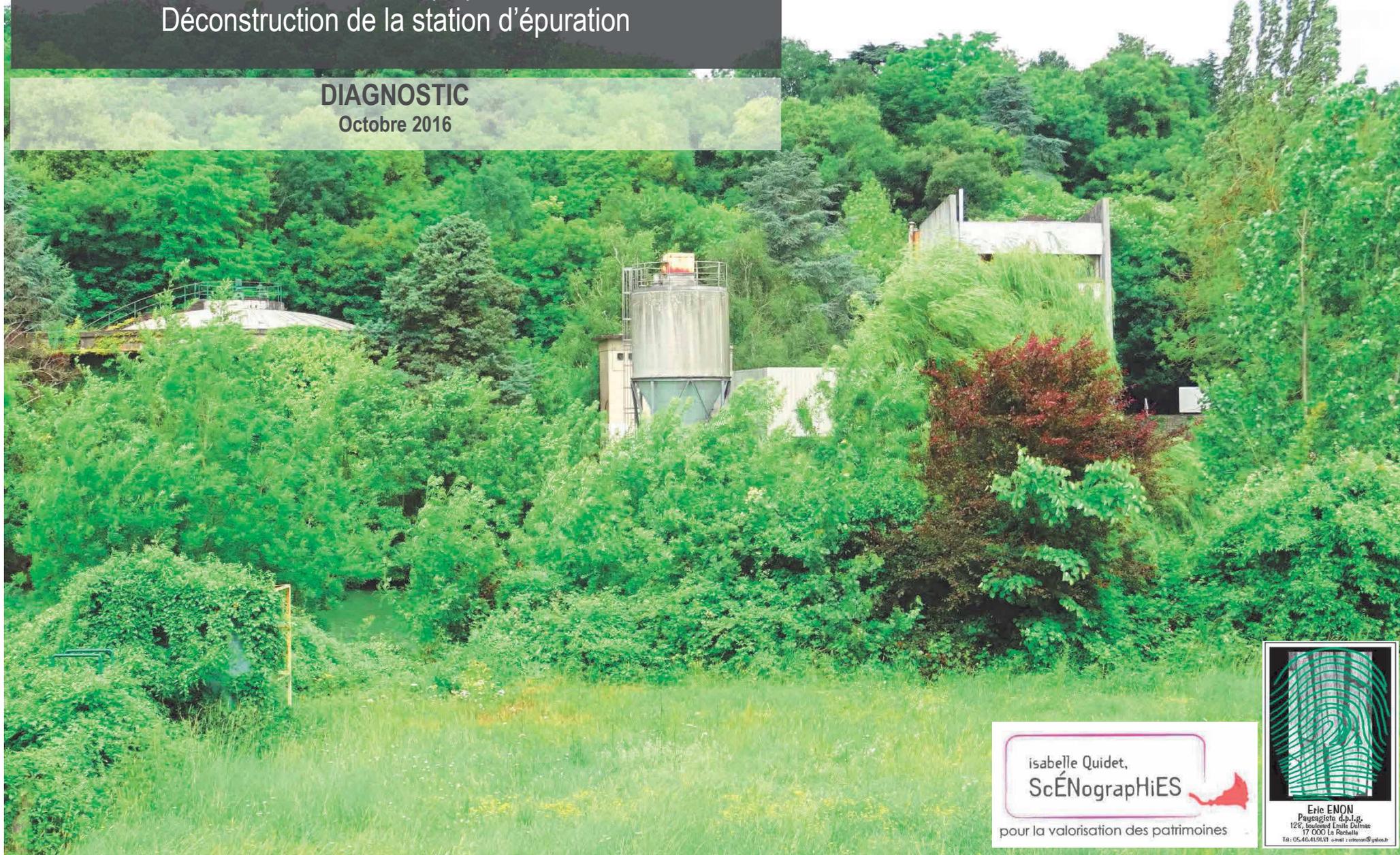
Aménagement paysager du Parc Moulin-Apparent.



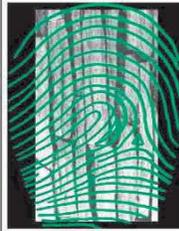
Fond de plan Géoportail

**SITE DU MOULIN APPARENT**  
**POITIERS (86)**  
Déconstruction de la station d'épuration

**DIAGNOSTIC**  
Octobre 2016



isabelle Quidet,  
**ScÉNographiES**   
pour la valorisation des patrimoines



**Eric ENON**  
Paysagiste d.p.l.g.  
12%, boulevard Emile Delmas  
17 000 La Rochelle  
Tél. 05.46.41.09.01   

---

## SOMMAIRE

<b>A -</b>	<b>CONTEXTE GENERAL - GRANDE ECHELLE</b>	<b>3</b>
A.1	ETAT DES LIEUX	3
A.2	CONTEXTE HISTORIQUE ET EVOLUTION	4
A.1	RELIEF ET HYDROGRAPHIE	5
A.2	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	6
A.3	EQUIPEMENTS ET ACTIVITES	7
A.4	ESPACES PUBLICS	8
<b>B -</b>	<b>SITE DU MOULIN APPARENT - PETITE ECHELLE</b>	<b>9</b>
B.1	CONTEXTE REGLEMENTAIRE	9
B.2	CONTEXTE HISTORIQUE ET EVOLUTION	11
B.3	RELIEF ET HYDROGRAPHIE	14
B.4	DEPLACEMENTS ET INFRASTRUCTURES	15
B.5	USAGES ACTUELS DU SITE	17
B.6	LA STATION D'EPURATION - PREMIERES IMPRESSIONS	18
B.7	LES AMBIANCES PAYSAGERES	30
B.8	PATRIMOINE VEGETAL	33
<b>C -</b>	<b>PRISE EN COMPTE DES ETUDES ET DOCUMENTS REALISES</b>	<b>36</b>
<b>D.</b>	<b>CONCEPT D'AMENAGEMENT</b>	<b>41</b>
D.1.	LE PASSE COMME LEVIER	41
D.2.	LE CHANGEMENT D'IMAGE PASSE PAR L'ART ET LA CULTURE	42
D.3.	UNE VOLONTE ECOLOGIQUE	43
D.4.	SCHEMA DE PRINCIPE	44

A - CONTEXTE GENERAL - GRANDE ECHELLE

A.1 Etat des lieux

Entrée Nord de la ville de Poitiers

Site placé sur un méandre de la vallée du Clain

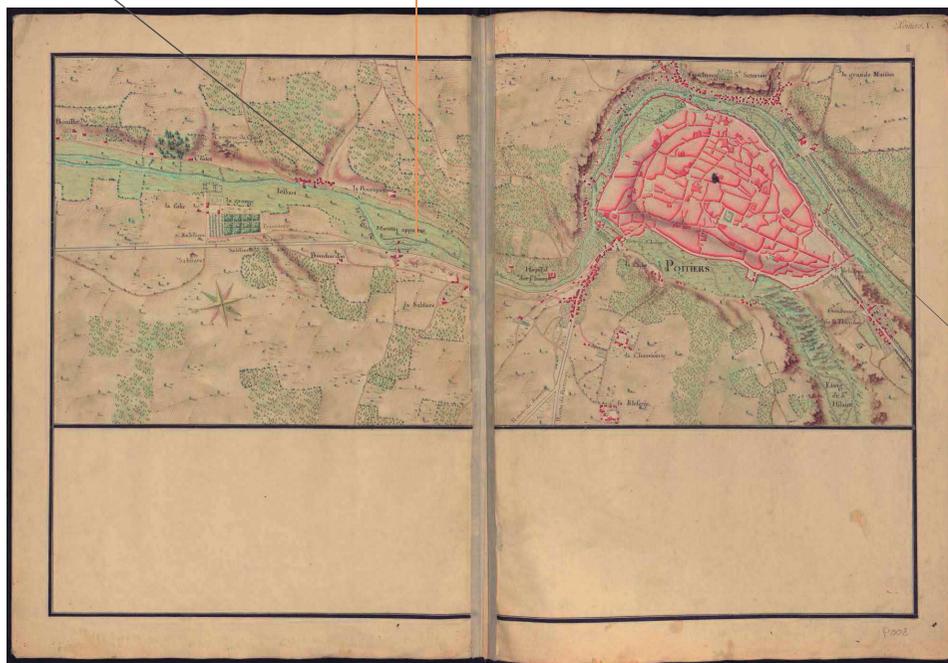


Localisation du site  
*Fond de plan Géoportail*

**A.2 Contexte historique et évolution**

Moulin de Lessart

Moulin apparent



Atlas de Trudaine 1845 - BNF

Moulin de la Celle

Moulin de Bajon

Moulin de Chasseigne

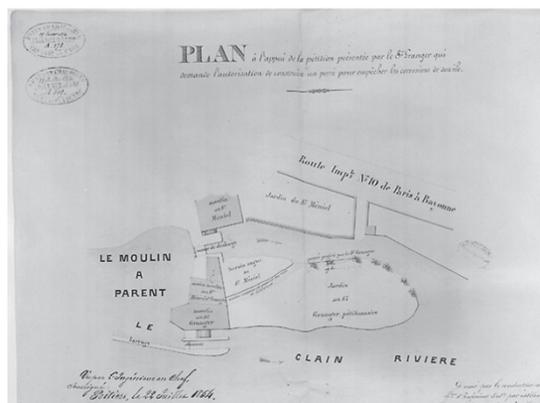
Moulin de Tison

La rivière du Clain voit une **succession d'usages et d'aménagements** au cours de son histoire. La forte présence de moulins utilisant la **force hydraulique** est caractéristique avec un pic fin XVIII, début XX. Certains bâtiments ou lieux-dit en sont les traces aujourd'hui.

**Le Moulin apparent :**

« Deux anciens moulins à blé ont été reconstruits et transformés en minoterie durant la 2<sup>ème</sup> moitié du 19<sup>ème</sup> ». Dénominations successives : Moulin à Parant (Cadastre Napoléonien 1837), Moulin à Parent, Moulin apparent.

← Sens du courant

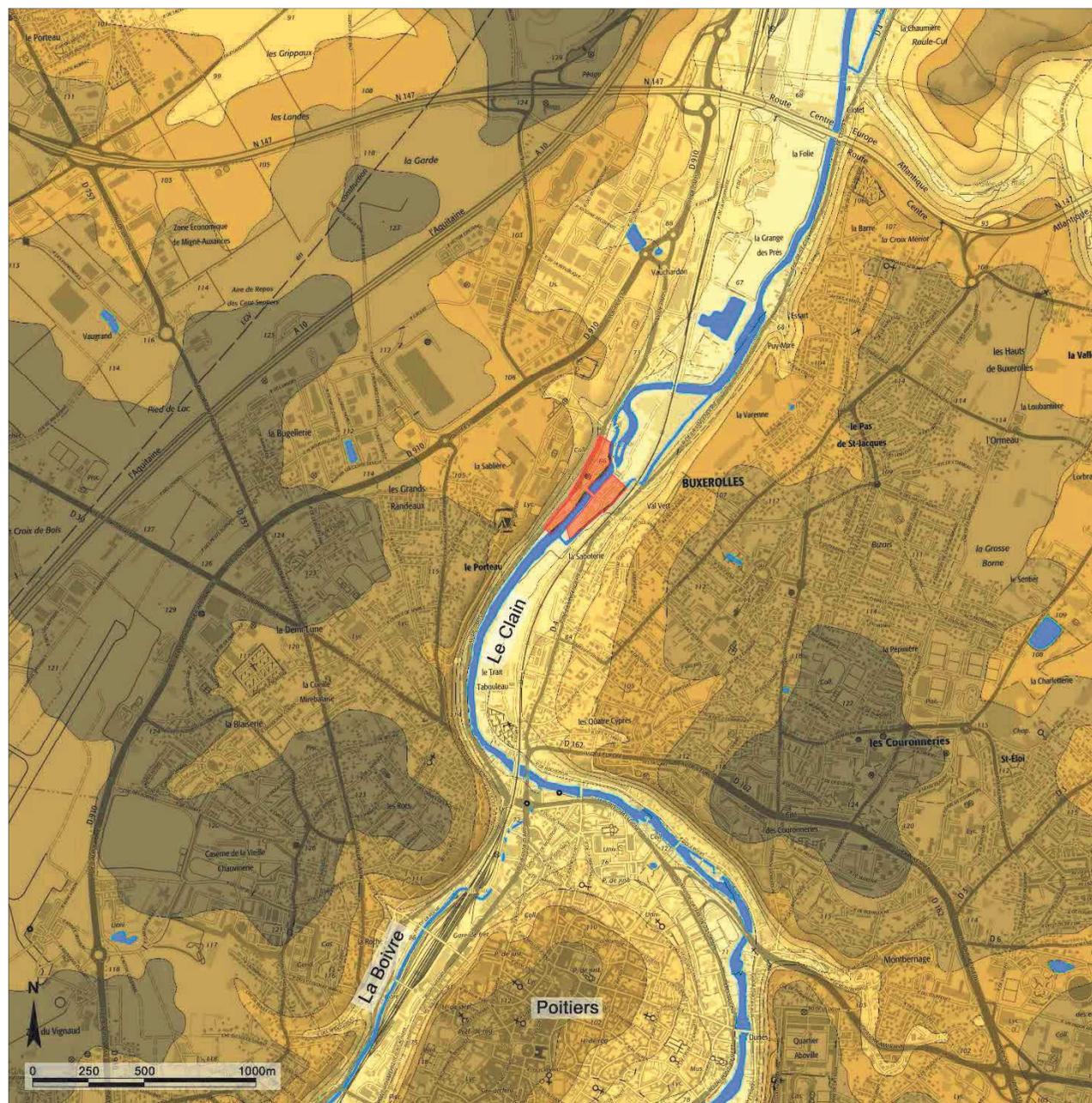
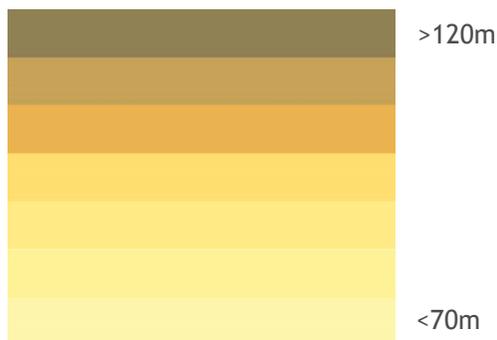


Plan Moulin à Parent 1854 - Mérimée

## A.1 Relief et hydrographie

Le site est situé dans la vallée du Clain, dominé par les coteaux de la rive gauche. A droite, la vallée s'évase plus doucement pour finalement atteindre un niveau sensiblement identique aux coteaux opposés.

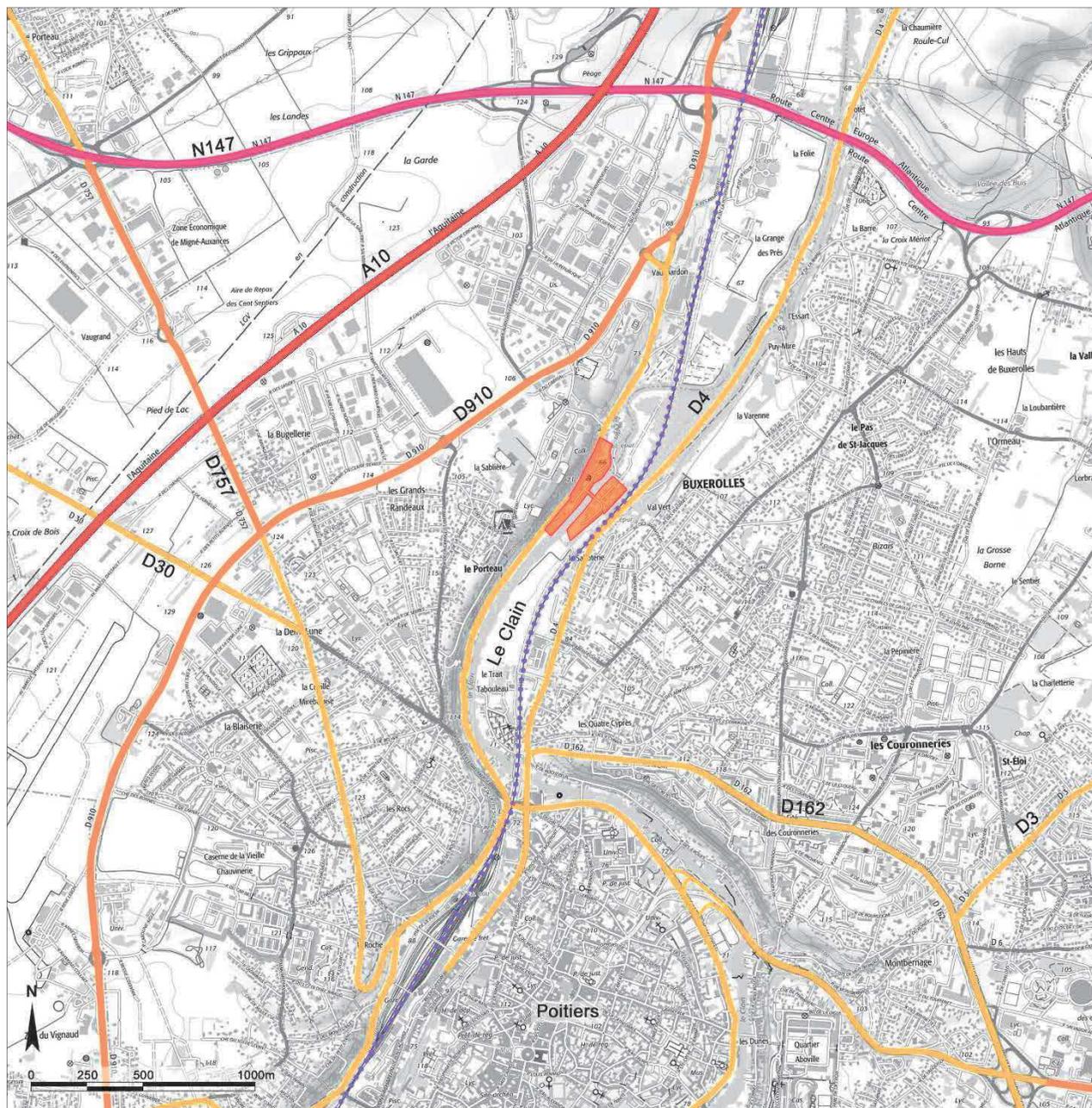
Le Clain est un affluent de la Vienne et sous-affluent de la Loire.  
Au sud on remarque la Boivre, affluent du Clain.



Carte de l'hydrographie et du relief  
Fond de plan Géoportail

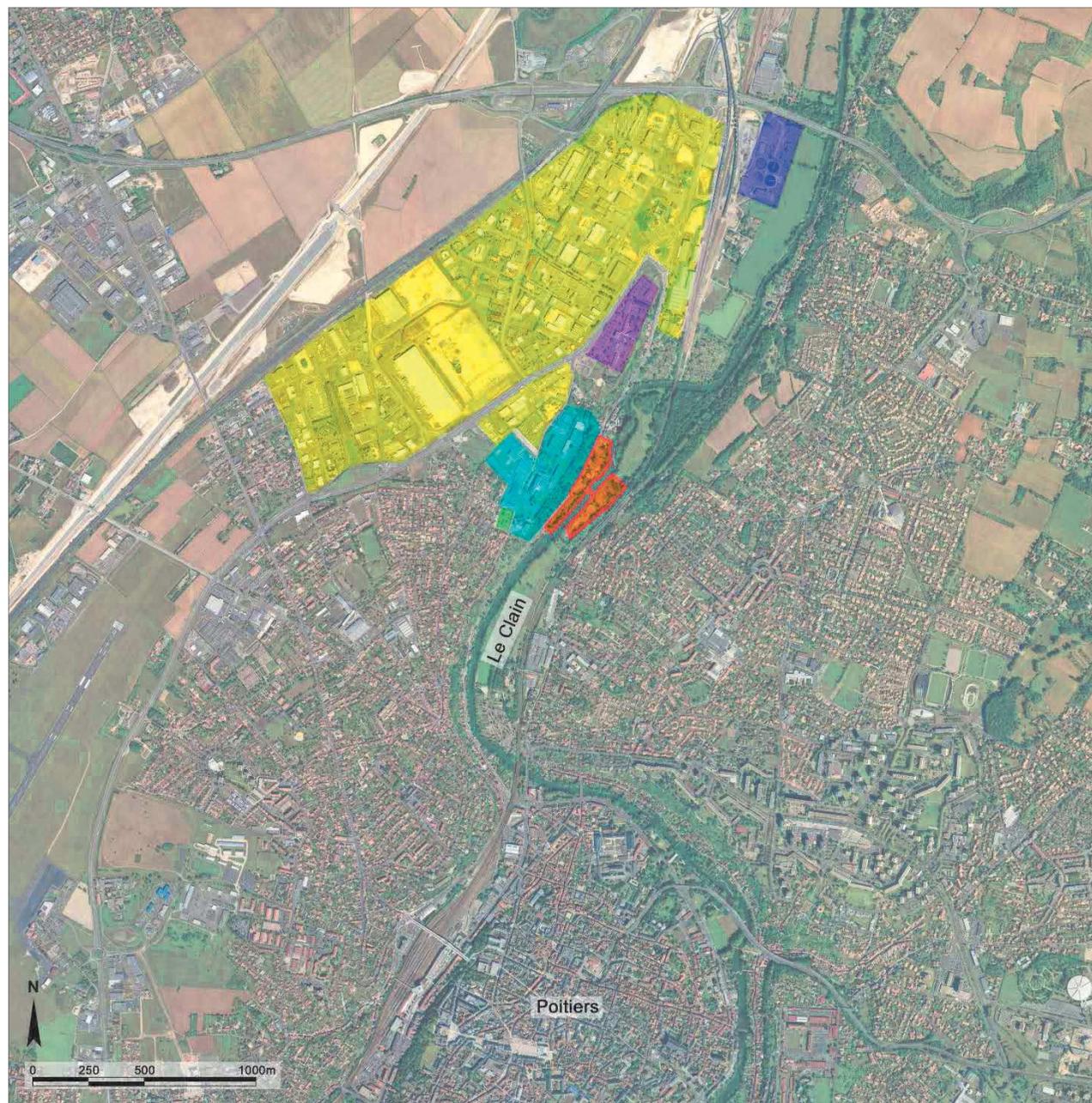
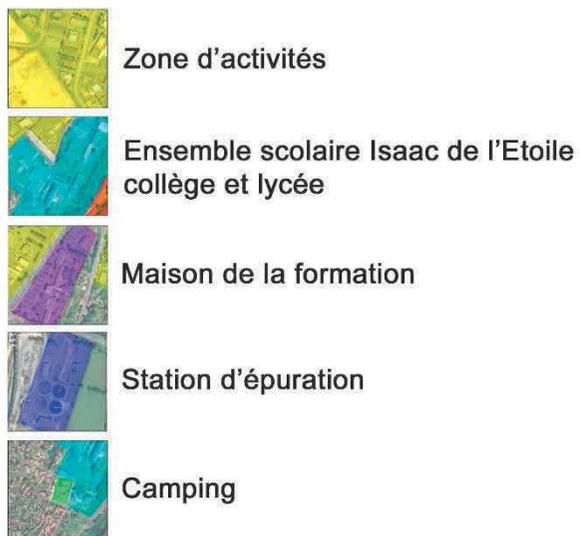
**A.2 Réseaux et infrastructures**

-  Autoroute
-  Route nationale
-  Liaison principale
-  Liaison secondaire
-  Voie ferrée



Carte des réseaux et infrastructures  
Fond de plan Géoportail

### A.3 Equipements et activités



Carte des équipements et activités  
Fond de plan Géoportail

#### A.4 Espaces publics

Entrée de ville.

Dans la continuité des aménagements existants et à venir sur les bords du Clain.

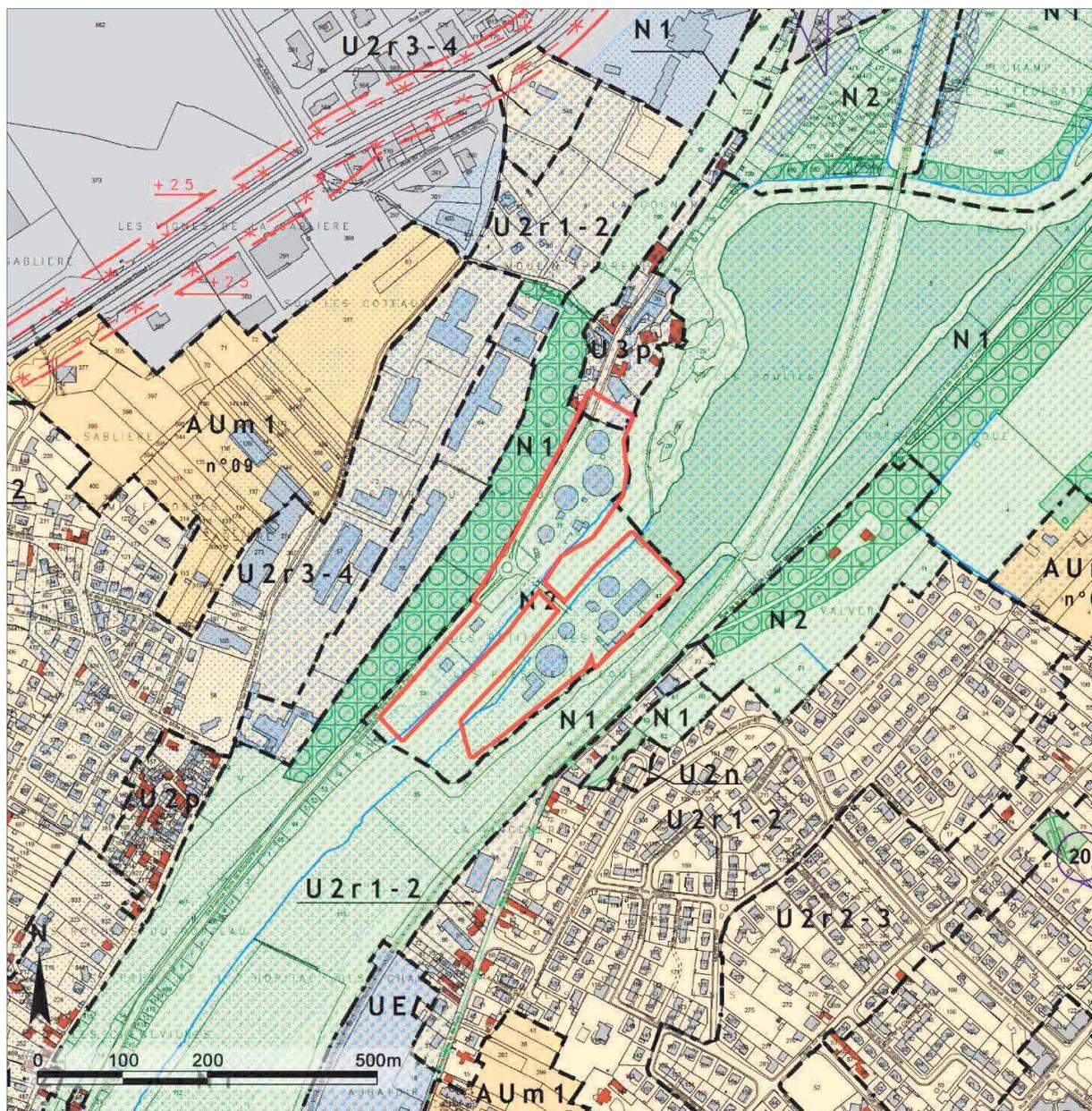
Futur pôle d'attractivité de la ville.



Carte non exhaustive des espaces publics  
*Fond de plan Géoportail*

**B - SITE DU MOULIN APPARENT - PETITE ECHELLE****B.1 Contexte réglementaire****PLU**

Le site se trouve à la fois dans une zone N2 - Zones naturelles et forestières, et dans une zone inondable.



Extrait du plan PLU de Grand Poitiers  
Fond de plan CdA de Grand Poitiers

### Protection au titre des paysages

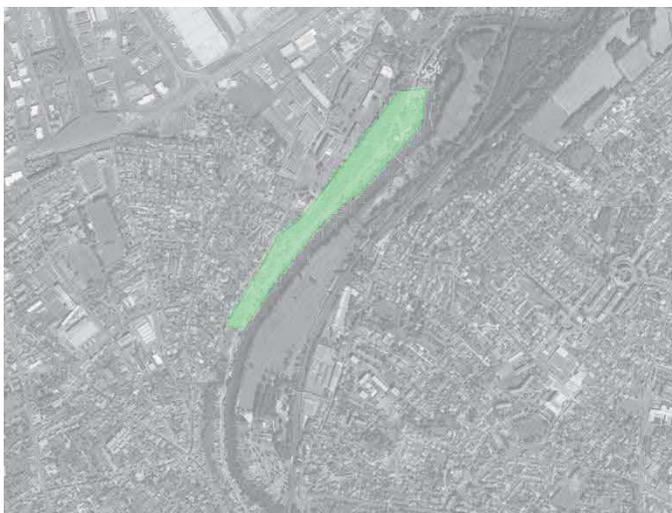


- Site inscrit
- Site classé

Le site se trouve sur un site inscrit, la « rive gauche du Clain ». A proximité immédiate, il y a un site classé, le « site des rochers de Porteau ». Une consultation de l'ABF est alors nécessaire dans le cadre d'aménagement.

Source : [http://carto.pegase-poitou-charentes.fr/1/dreal\\_pac\\_grdpub.map](http://carto.pegase-poitou-charentes.fr/1/dreal_pac_grdpub.map)

### Protection au titre de l'environnement



- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I (ZNIEFF 1)

Une partie du site se trouve au sein d'une ZNIEFF 1 nommée « les Rochers du Porteau ».

Source : [http://carto.pegase-poitou-charentes.fr/1/dreal\\_pac\\_grdpub.map](http://carto.pegase-poitou-charentes.fr/1/dreal_pac_grdpub.map)

## B.2 Contexte historique et évolution



1924



1957



1978



2014

En 1924, on observe un parcellaire agricole très découpé ainsi que la présence du Moulin Apparent.

En 1957, l'urbanisation s'est développée au Sud du site.

En 1978, l'urbanisation a augmenté de manière exponentielle. La station d'épuration est en activité et la rocade a été créée.

En 2014, la zone d'activités s'est développée et la ripisylve ainsi que la végétation sur l'île se sont densifiées.

Aujourd'hui le Moulin apparent n'est plus en activité.  
**Il donne son nom au site, au projet ?**



**Anciennes activités industrielles sur le site :**

Station incendie usine Michelin (pompage de l'eau)

Station d'épuration Rive gauche (traitement eaux usées)

Station d'épuration Rive droite

Moulin apparent (force hydraulique)

Pourquoi cette localisation ?

**Sortie de ville.**

**Utiliser la pente naturelle de la rivière.**

 Sens du courant

Vue aérienne STEP travaux 1974 - Photo Ville de Poitiers

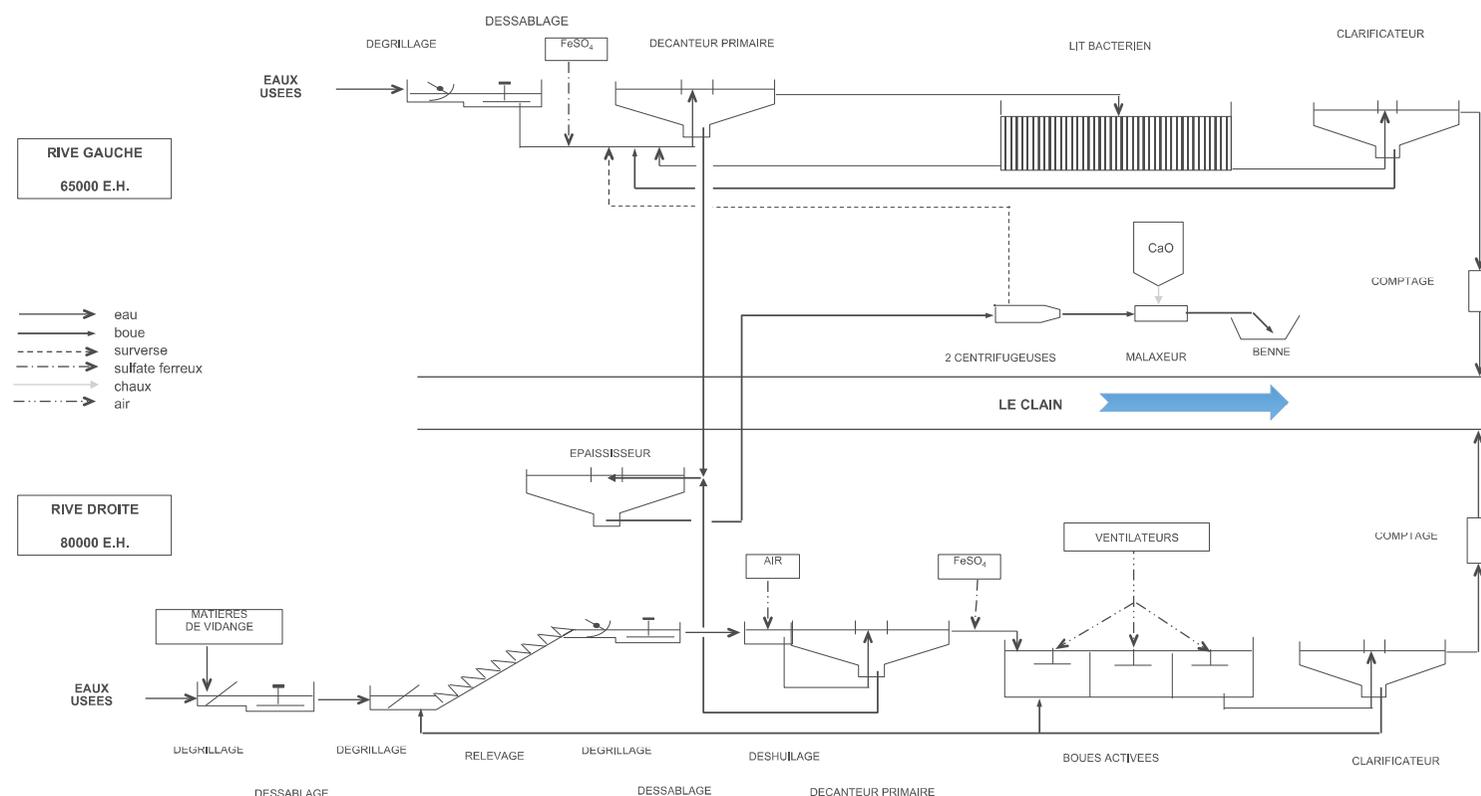
### Fonctionnement et histoire de la Station d'épuration

« La station d'épuration du Moulin apparent est constituée de deux files de traitement pour l'eau, situées de part et d'autres du Clain. Le traitement des boues est en commun.

Elle a été construite par étapes, au fur et à mesure du développement de la population et des zones raccordées ». De 1965 à 1992.

Crue de 1982 a été fatale. Construction d'une nouvelle station de la Folie. Un bassin tampon encore en usage sur le site.

Extrait Notice et schéma process STEP Moulin Apparent.



Mémoire du site : évoquer le process, évoquer les étapes de l'évolution ?

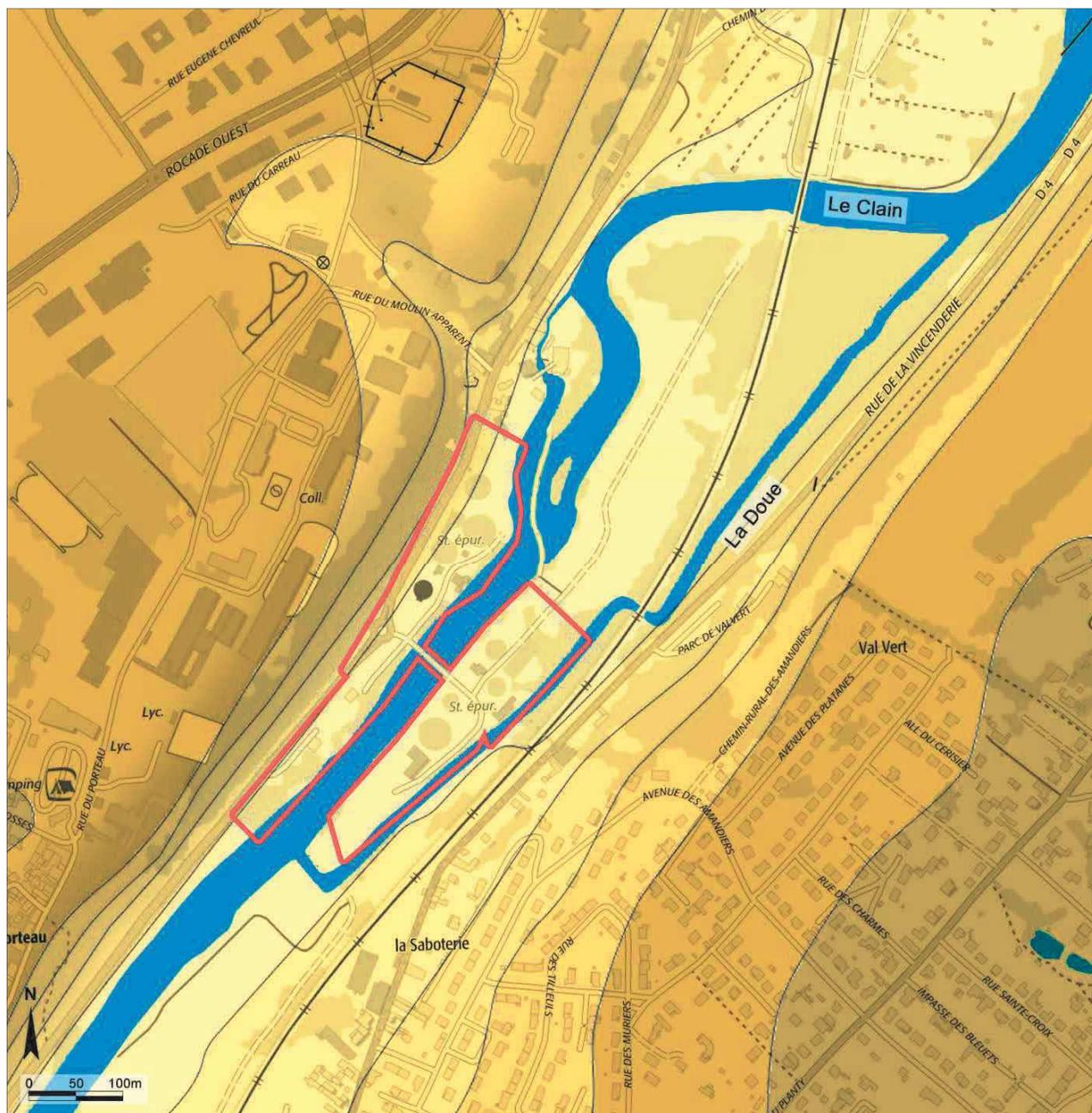
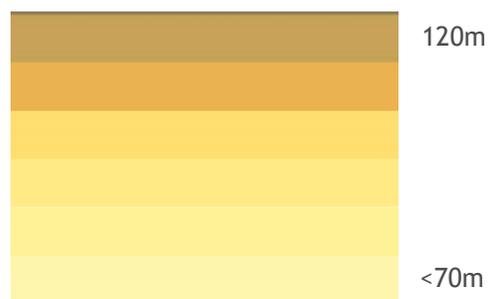
### B.3 Relief et hydrographie

Le site se trouve de part et d'autre du Clain.

La Doue isole une partie de la rive gauche sous forme d'île.

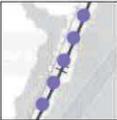
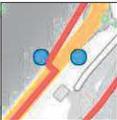
Au nord du site le Moulin Apparent est positionné sur une île reliée à une forme de barrage disposé sur le lit du Clain

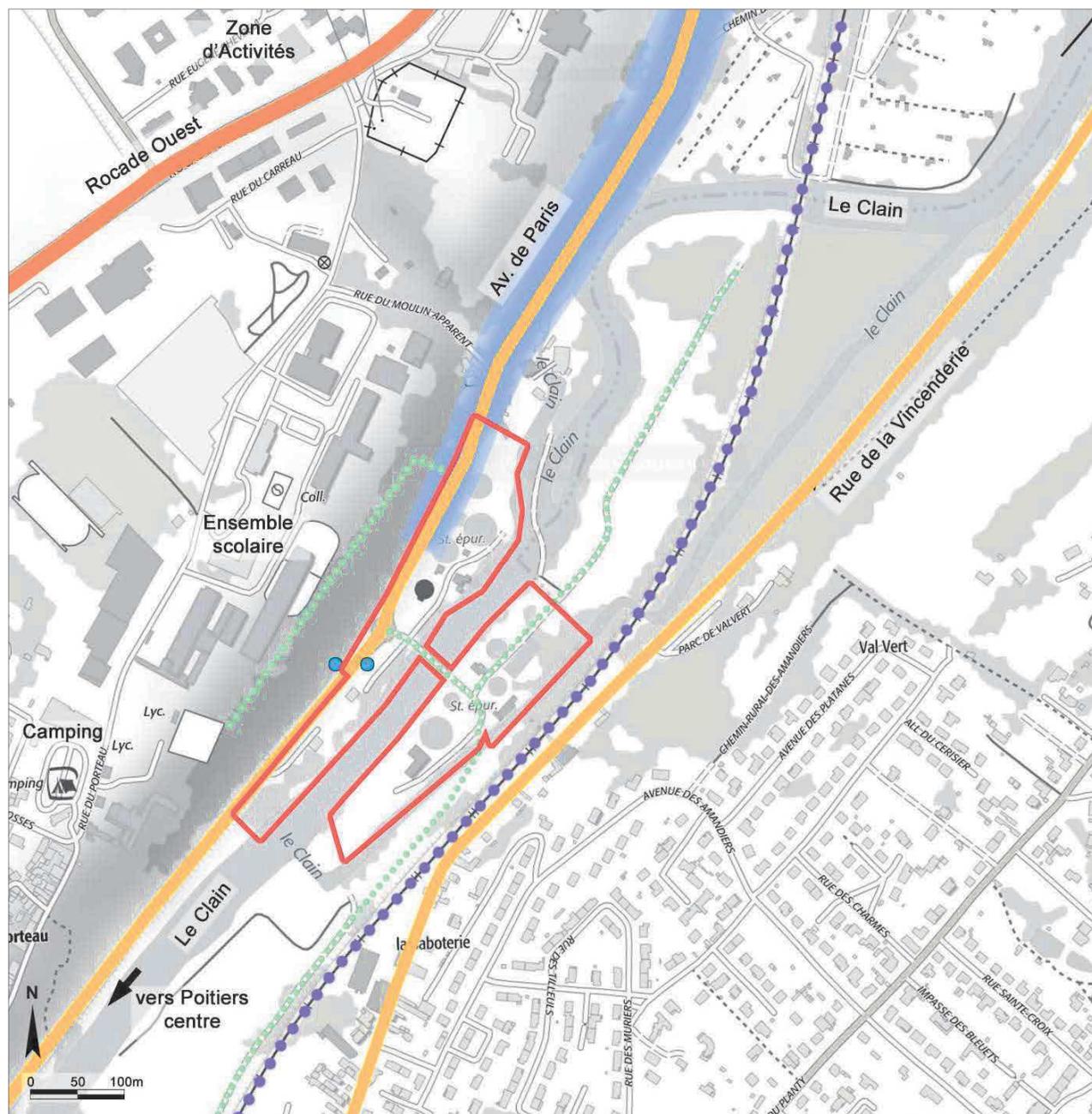
Une autre petite île se dessine au-delà du barrage.



Carte de l'hydrographie et du relief  
 Fond de plan Géoportail

**B.4 Déplacements et infrastructures**

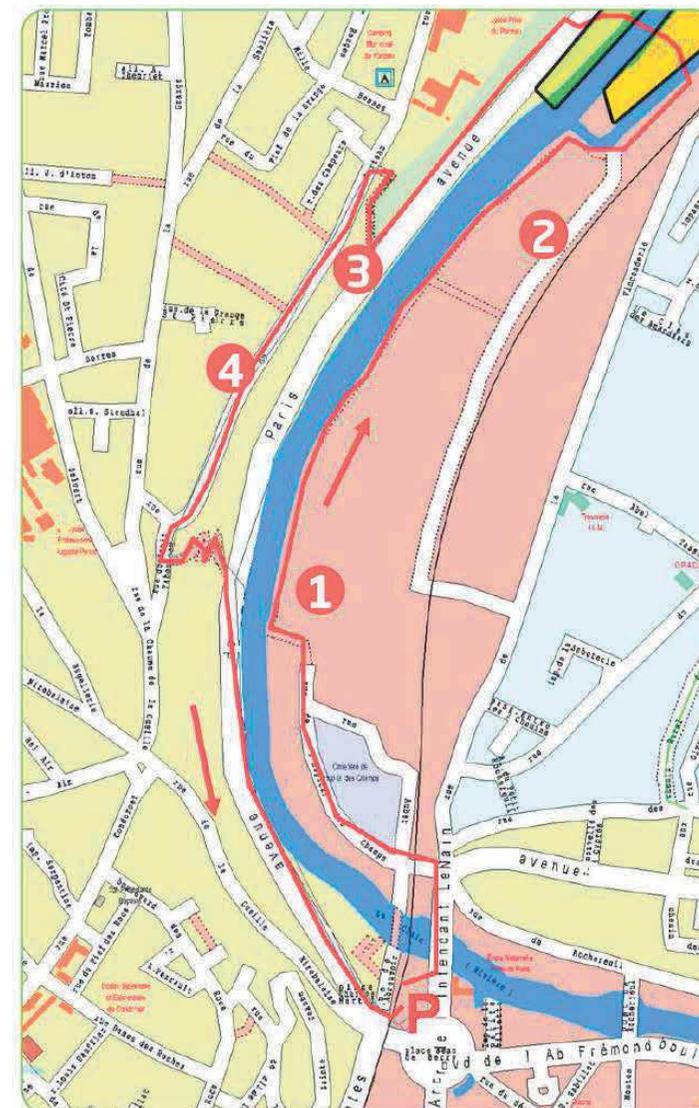
-  Voie principale
-  Voie secondaire
-  Voie ferrée
-  Entrée de ville
-  Liaison piétonne
-  Arrêt-bus



Carte des déplacements et infrastructures  
Fond de plan Géoportail

Le site fait partie d'un circuit de balade naturel permettant de découvrir les divers milieux naturels situés en bordure du Clain, dont les prairies humides en rive droite et le coteau boisé en rive gauche.

Sur le coteau, les rochers du Porteau, belvédère naturel sur la vallée du Clain, sont classés en ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique et faunistique).



Circuit Balade Nature : Les rochers du Porteau et les prairies humides  
Fiche réalisée par la CdA de Grand Poitiers en partenariat avec le CDRP

**B.5 Usages actuels du site**

Usages	Usagers
Pêche	Brème association
Appropriation des friches	Tagueurs
Déplacements véhicules en lien avec station épuration	Services techniques Eau de la ville de Poitiers
Déplacement doux vers l'île, vers la ville	Randonneurs, lycéens
Pique-nique	Tous publics
Prairie fauchée	Service Espaces Verts de la ville de Poitiers
Saulaie	Service Espaces Verts de la ville de Poitiers
Ouvrage de la station d'épuration en activité	Services techniques Eau de la ville de Poitiers
Parking, proximité site et commerce	Tous publics

## B.6 La station d'épuration - premières impressions

### Premières impressions suite à la visite du 12/07/16 et recalées en fonction du compte-rendu du 8/09/16

#### Généralités

Présence de la végétation locale ou horticole - reconquête végétale

Présence du Clain - point fort du site - Aspect champêtre - ripisylve - fenêtres sur la rivière

Eau - élément fédérateur du site - symbole - qualités de l'eau (canalisée, filtrée, stagnante, dynamique, effet miroir, ....)

Traces d'activités industrielles

Plusieurs secteurs - de part et d'autre du Clain

Marquage et tags - aspect délaissés urbains

Formes rondes des ouvrages - figures

Présence de l'avenue de Paris - Liaisons douces qui sont déjà présentes vers le grand Pré et vers la ville, vers Buxerolles

Conserver en priorité les structures construites en béton et les structures métalliques de type garde-corps

Penser au jardin des étiquettes et jardin du tiers paysage à Saint Nazaire

Gaston Bachelard

Entrée de ville - traitement de clôture ? Aujourd'hui muret et grillage, rendre les choses moins imperméables, proposer des ouvertures et des fenêtres, ponctuation pour ouverture (murets entrecoupés de portillons d'accès dans le prolongement du site vers le cœur de ville), notion d'ouverture au public

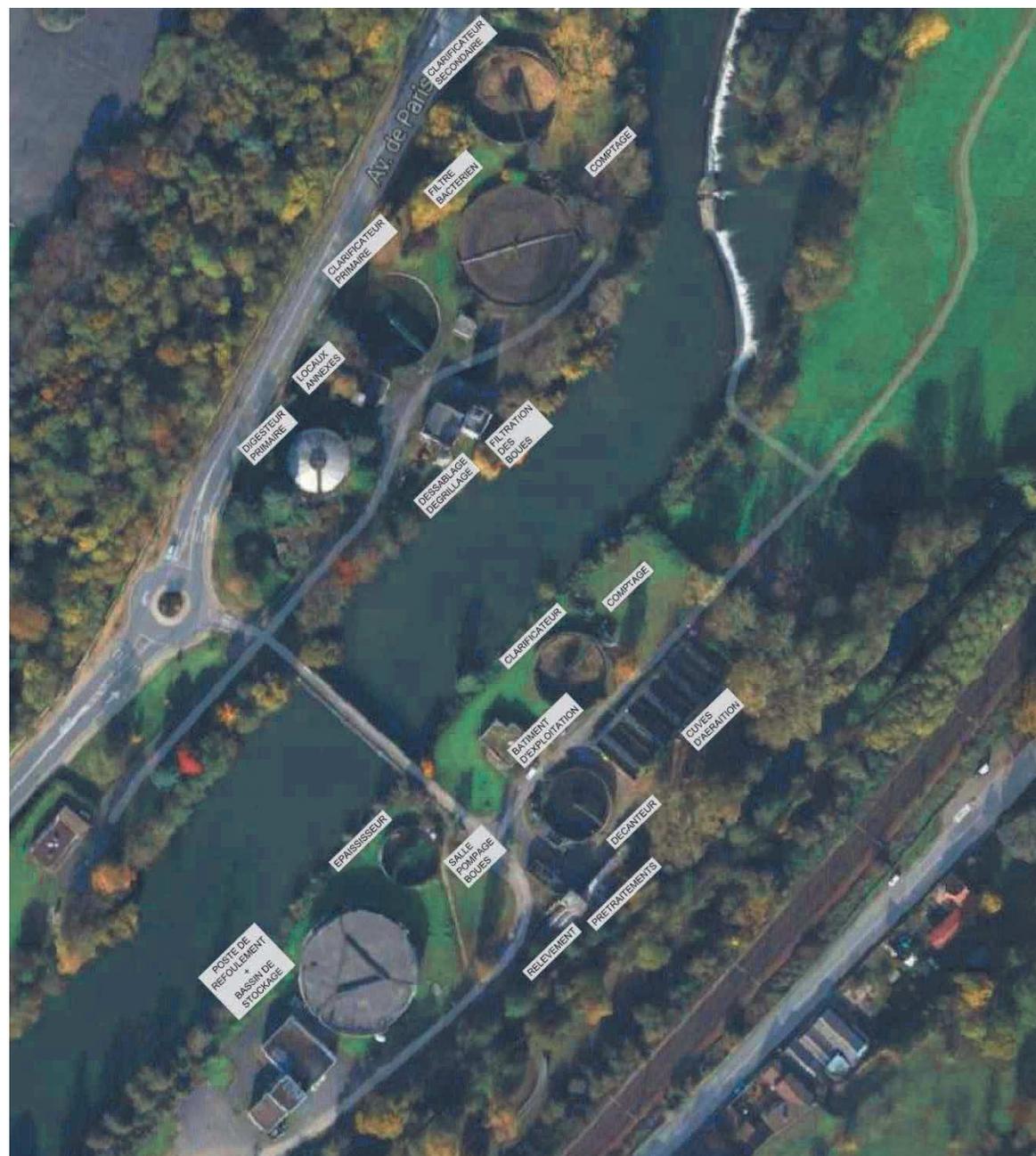
Lien avec le parking et commerces

Moulin apparent - terminologie - histoire

## Diagnostic des ouvrages

L'objectif est de se prononcer rapidement sur les différents ouvrages présents sur le site pour permettre une démolition dès le mois de septembre 2016 des éléments qui ne seraient pas conservés dans le cadre de cette étude.

Ci-contre le plan avec le repérage des ouvrages et leurs intitulés.



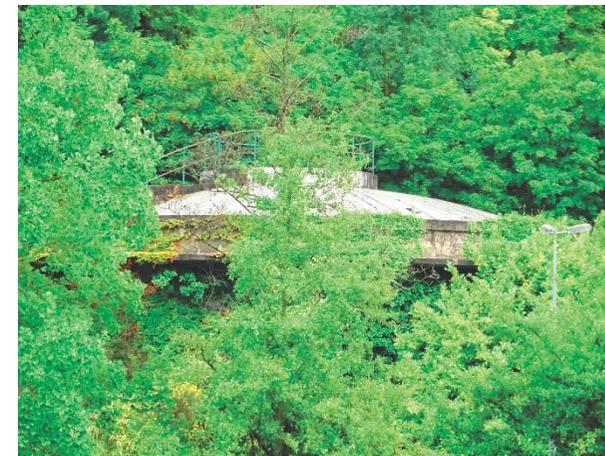
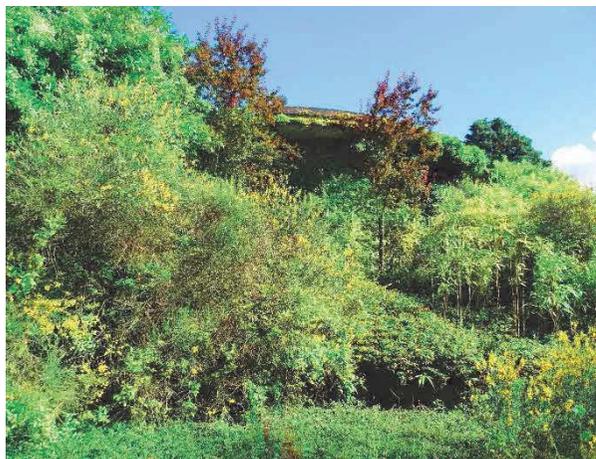
## Secteur 1

### Digesteur primaire - A CONSERVER SOUS RESERVE DE BILANS TECHNIQUES

**Atouts** - Forme circulaire, hauteur, lisible depuis la route et depuis la rive (dôme apparent sur rive opposé), couvert de végétation type lierre, signal d'entrée ? ou ensemble signal ? Possibilité d'exploiter l'intérieur pour une grande salle ? si reconversion = belvédère et salle intérieure ?

**Faiblesses** - Présence de boues à l'intérieur, accessibilité public ; nature structures ?

**Pistes** - utilisation en tant que belvédère, l'intérieure sans accès public pour des raisons de sécurité, d'accessibilité et de pollution éventuelle



### Dessablage et dégrillage - A CONSERVER

**Atouts** - structure au sol, présence de plantes milieu humide, à observer depuis le TN, garde-corps

**Faiblesses** - traitement de la dalle béton ?

**Pistes** - tôles perforées pour protection public sur garde-corps existant



### Filtration des boues - A DEMOLIR

**Atouts** - bâtiment surplombant le Clain avec une qualité architecturale type année 70

**Faiblesses** - silo et cuves à proximité sans intérêt, accessibilité du bâtiment type année 70 impossible aujourd'hui, coût important de rénovation pour amener le public au dernier étage à découvrir une petite partie du Clain



### Canal de comptage - A CONSERVER

Seulement le canal est à conserver. La petite cabane attenante sera démolie

### Locaux annexes - A DEMOLIR

**Atouts** - aucun

**Faiblesses** - rapport déséquilibré entre le local et poste transfo, démolition en cours, pas d'usages spécifiques

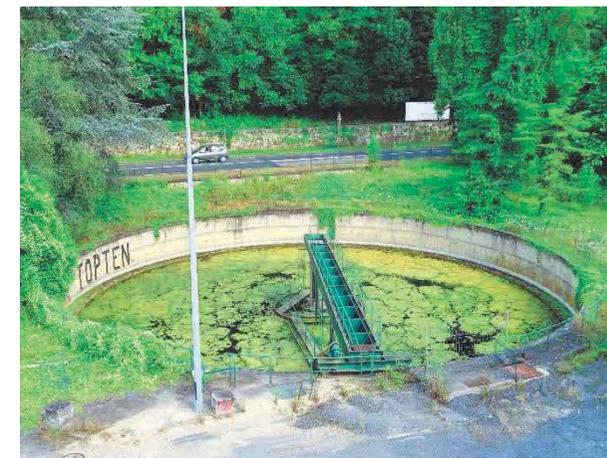
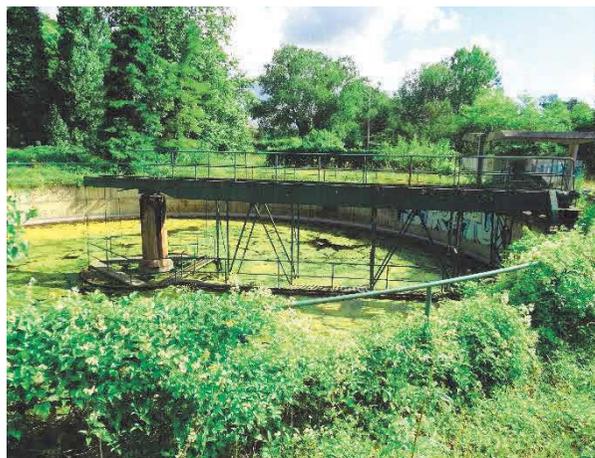


### Clarificateur primaire - A CONSERVER

**Atouts** - en contrebas, réserve d'eau, présence d'eau, structure métallique, visible depuis la route, depuis d'autres points élevés du site (belvédère du clarificateur secondaire)

**Faiblesses** - accessibilité dans le bassin, accessibilité de la passerelle

**Pistes** - conserver le pont tournant, mais en interdisant l'accès au public. Le bassin pourrait soit rester en eau en veillant à la sécurisation des abords, soit être comblé avec de la pouzzolane issue du filtre bactérien



### Filtre bactérien - A DEMOLIR

**Atouts** - bassin comblé de pierres permettant d'imaginer une utilisation différente du clarificateur primaire

**Faiblesses** - tags urbains, l'intérieur est aujourd'hui non perceptible

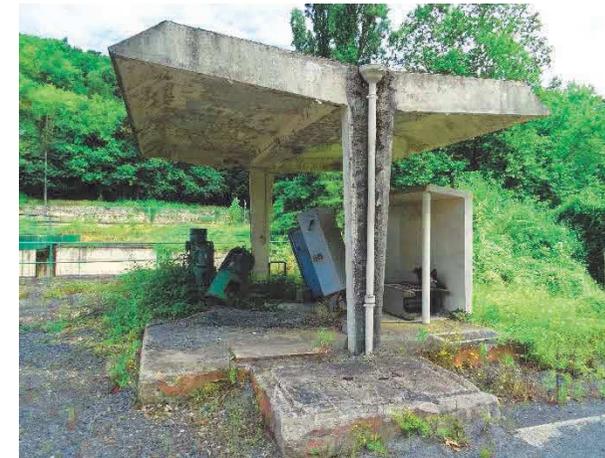
**Pistes** - la disparition de cet ouvrage donne de l'espace avec une relation possible entre l'avenue de Paris et le Clain



### Petit auvent - A DEMOLIR

**Atouts** - structure auvent, protection

**Faiblesses** - cuve, anecdotique



### Clarificateur secondaire - A CONSERVER SOUS RESERVE

**Atouts** - petit belvédère, vue sur le filtre bactérien, perceptible depuis l'avenue de Paris et parking situé à proximité commerces, relation au coteau, aux grands cèdres

**Faiblesses** - pas de perception aujourd'hui sur l'intérieur de la structure, pas d'accessibilité possible. Présence d'amiante, visibilité depuis la ville

**Pistes** - à conserver en tant que belvédère en cas d'impossibilité d'utiliser le digesteur primaire



## Passerelle - A CONSERVER

**Atouts** - usage technique, usage des piétons (lycéens), lien entre Poitiers et Buxerolles, parc public tout proche, lien entre les différents secteurs

**Faiblesses** - état de la passerelle, partage de la passerelle entre véhicules de services et déambulation piétonne et vélos

**Pistes** - étudier la possibilité d'une part de rénover la passerelle existante pour les véhicules légers et lourds, ainsi que les piétons et vélos, et d'autre part en séparant les déplacements doux des autres déplacements



## Secteur 2

### Bâtiment d'exploitation - A DEMOLIR A LONG TERME

**Atouts**

**Faiblesses** - sans qualité

**Pistes** - 1) durée moyenne préservation du bâtiment et des garages donc modification clôtures 2) A long terme tout démolir, attention particulière sur les liaisons piétonnes vers le pré



### Cuves d'aération - A CONSERVER

**Atouts** structure béton intéressante, autre forme, autre figure, accès existant et circulation en point haut qui longe les cuves, à hauteur des cuves vision de l'autre rive, de la zone, structure sérielle, colonisation de végétaux (sédums)

**Faiblesses** - accessibilité et sécurité

**Pistes** - a conserver avec mise en sécurité et amélioration de l'accessibilité



### Décanteur - A DEMOLIR

**Atouts**

**Faiblesses** - moins intéressant que les précédents ouvrages, déjà vus, proximité avec les autres structures.



## Clarificateur et comptage - A DEMOLIR

### Atouts

Faiblesses - masque les bords du Clain , ouvrages déjà vus

Pistes - envie de privilégier le rapport au Clain d'où démolition de l'ouvrage



## Relèvement - A DEMOLIR

Atouts - structure originale, vis sans fin

Faiblesses - déconnecté des autres ouvrages

Pistes - récupération des vis sans fin, et mise en valeur sur le site



## Passerelle piétonne

Atouts - lien vers la ville



## Secteur 3

### Local Brême Poitevine - A CONSERVER

Atouts - accueille l'association de pêche mais l'association n'est pas contre occuper un autre bâtiment

Faiblesses - bâtiment sans intérêt, état médiocre, situation qui isole l'autre bâtiment architecturalement intéressant

Pistes - maintien de l'usage actuel

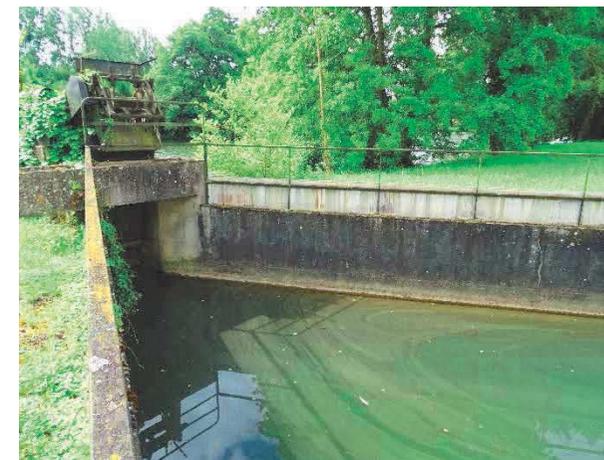


## Station Michelin - A CONSERVER

**Atouts** - architecture intéressante en lien avec le Clain, accessibilité facile depuis l'avenue de Paris, isolé des autres ouvrages ce qui permet d'imaginer une certaine fermeture de cet espace

**Faiblesses** - bâtiment à restaurer avec équipements internes lourds à supprimer

**Pistes** - conversion en préau pour servir d'abri pour le public fréquentant le site



## Pré mitoyen

**Atouts** - biodiversité, présence de l'eau, sol à priori fertile, saulaie

**Pistes** - potagers, vergers favorables, agriculture urbaine en lien avec les écoles, collectivités, travailler les limites les liens doux



---

## Secteur 4

### Epaississeur - A DEMOLIR

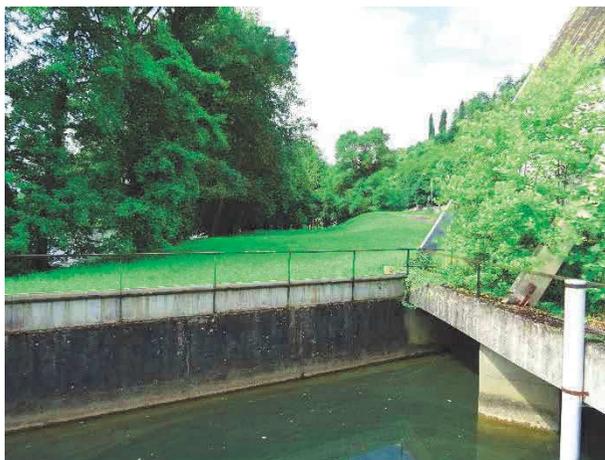
#### Atout

**Faiblesses** - ouvrage déjà vu, à proximité d'un ouvrage en service

**Pistes** - après démolition requalifier les limites de l'espace encore en service



**B.7 Les ambiances paysagères**



1



2



3



4



5



1



2



3





1



2

3



4



**B.8 Patrimoine végétal**

**Arbres**

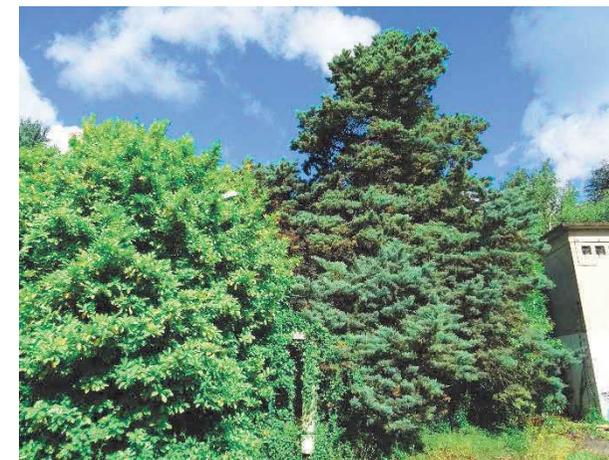
**Essences indigènes :**

- Aulne
- Bouleau
- Erable sycomore
- Figuier
- Frêne commun
- Peuplier

- Saule Marsault
- Saule pleureur



Tulipier



Cèdre et laurier-palme

**Essences non indigènes ou horticoles :**

- Cèdre
- Cerisier à feuilles pourpres 'Pissardii'
- Erable à feuilles laciniées 'Wieri'
- Eucalyptus
- Févier
- Hêtre pourpre
- Micocoulier
- Peuplier d'Italie
- Pin
- Platane
- Tulipier



Frêne commun



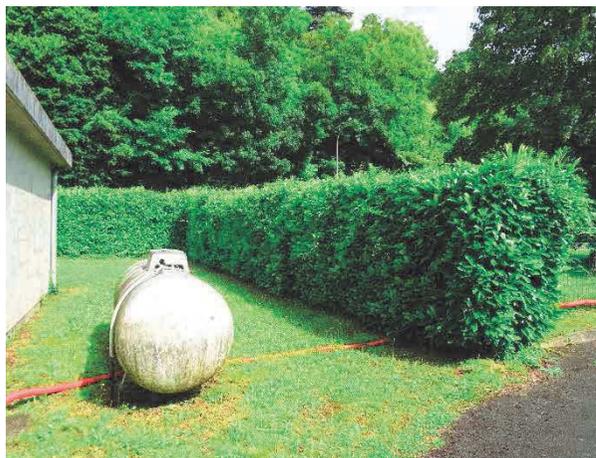
Peuplier d'Italie



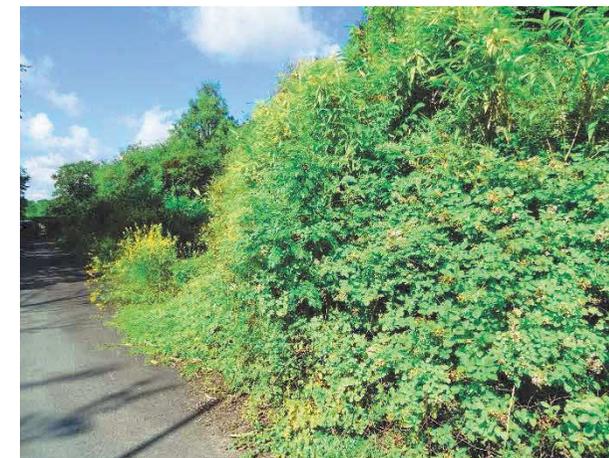
Micocoulier

**Arbustes**

Althéa  
Bambou  
Buddleia  
Forsythia  
Genêt  
Laurier-palme  
Lierre  
Lilas  
Pyracantha  
Ronce  
Spirée  
Sureau  
Thuya  
Troène commun



Haie de laurier-palme



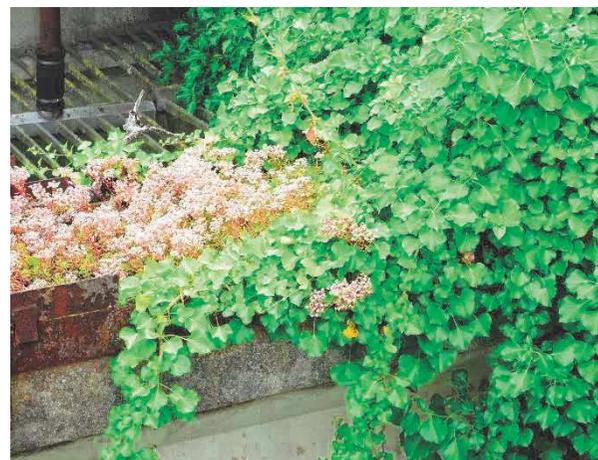
Bambou et ronce

**Plantes grimpantes**

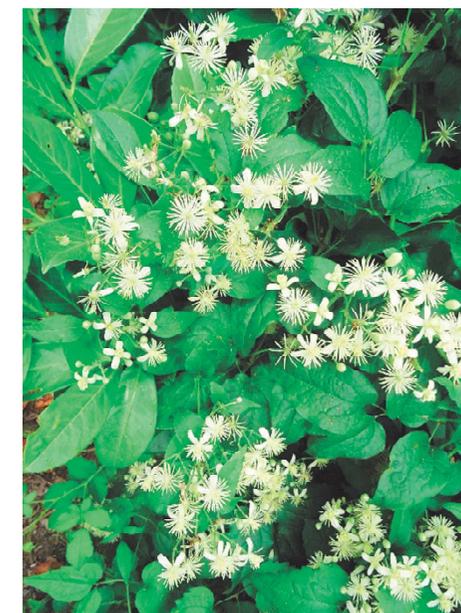
Bryone dioïque  
Clématite des haies  
Houblon  
Kiwi



Cerisier à feuilles pourpres, bambou et genêt



Lierre



Clématite des haies

Vivaces

Cardère  
Géranium bec de grue  
Eupatoire  
Sedum  
Séneçon commun  
Vipérine



Sedum



Cardère



Eupatoire



Séneçon

## C - PRISE EN COMPTE DES ETUDES ET DOCUMENTS REALISES



Planche 50

Extrait du document Aude Calmy ENSA 2011/2013

## UNE ETUDE URBAINE SUR LA REQUALIFICATION DU SITE DU MOULIN APPARENT

UN PROJET DE TERRITOIRE, AVEC UN POTENTIEL DE RÉSILIENCE ÉMERGENT A POITIERS  
 Stage Aude Calmy ENSA 2011/2013

*Le site du Moulin Apparent conjugue plusieurs enjeux urbains, paysagers et industriels. Les risques se superposent et son étude permet d'explorer des champs d'investigations innovants.*

Nous partageons la lecture des points forts du site :

- un *paysage naturel* : un cirque «vert»
- un *paysage urbain* : un patrimoine industriel

Les points faibles :

- une *zone inondable*
- la *passerelle en mauvais état*

Les enjeux de développement urbain :

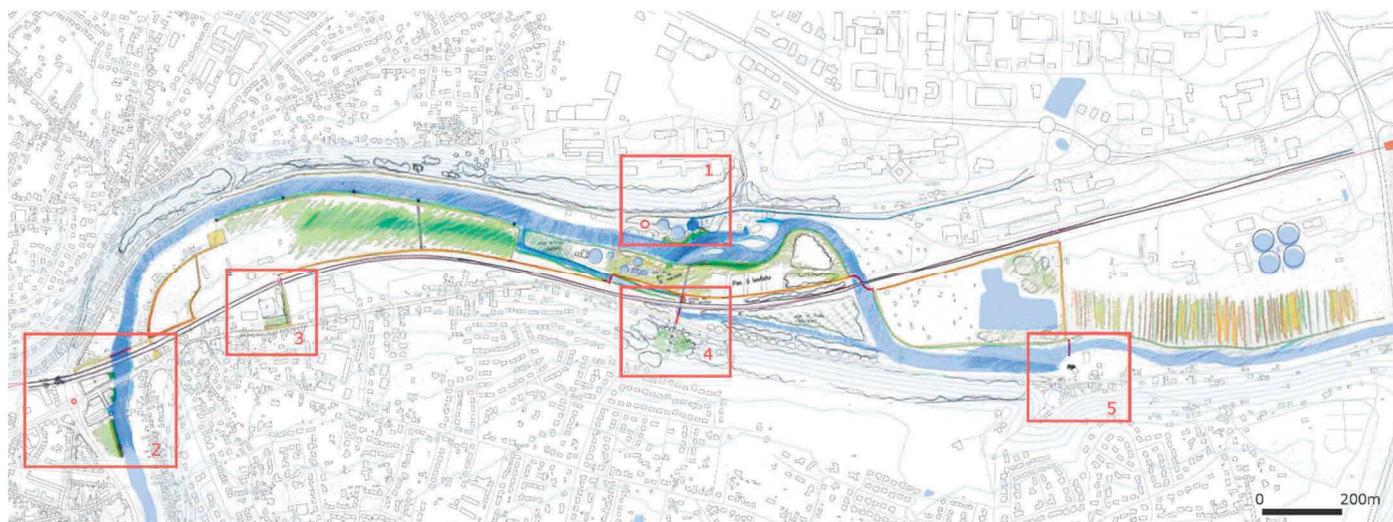
- la *mise en valeur d'une entrée de ville*
- la *mise en valeur du patrimoine bâti*

Les aménagements :

- Passerelle*
- Pont accès Station épuration*
- Belvédère*

Nous retenons

- le traitement de l'entrée de ville comme **PREMIERE SÉQUENCE DU PARC NATUREL URBAIN**
- le facteur d'**INONDABILITÉ** à exploiter, à valoriser si possible.



Séquences  
du Fond de Vallée

LES PRAIRIES HUMIDES  
Protection de la ressource  
de biodiversité

LE JARDIN DU CLAIN  
Articulation des Quartiers  
Rassemblement des habitants autour du Clain

LES TERRASSES CULTIVÉES  
Développer les espaces de loisirs et d'agriculture  
de proximité

Les Portes de la Vallée  
au seuil des plateaux

**1** AVENUE DE PARIS  
Dévoiler le Clain  
depuis l'avenue

**2** PORTE DE PARIS  
Révéler la Confluence  
en s'appuyant sur  
les trois tours de  
fortification

**3** LA MOSQUÉE DE  
POITIERS  
La créations de ter-  
rasses laisse entrée  
le paysage de la  
vallée sur la rue de  
Vincenderie

**4** LE PARC DU VAL  
VERT  
Un déboisement du  
côteau permet de  
faire exister le fond  
de vallée

**5** LESSART  
Nouveau lieu  
d'échange entre Ri-  
vière et Plateaux

Extrait du document Vion

## UNE ÉTUDE PAYSAGÈRE DE LA VALLEE DU CLAIN COMPOSÉE DE SÉQUENCES VILLE/CAMPAGNE

VAL HOPITAL DES CHAMPS  
VION ?

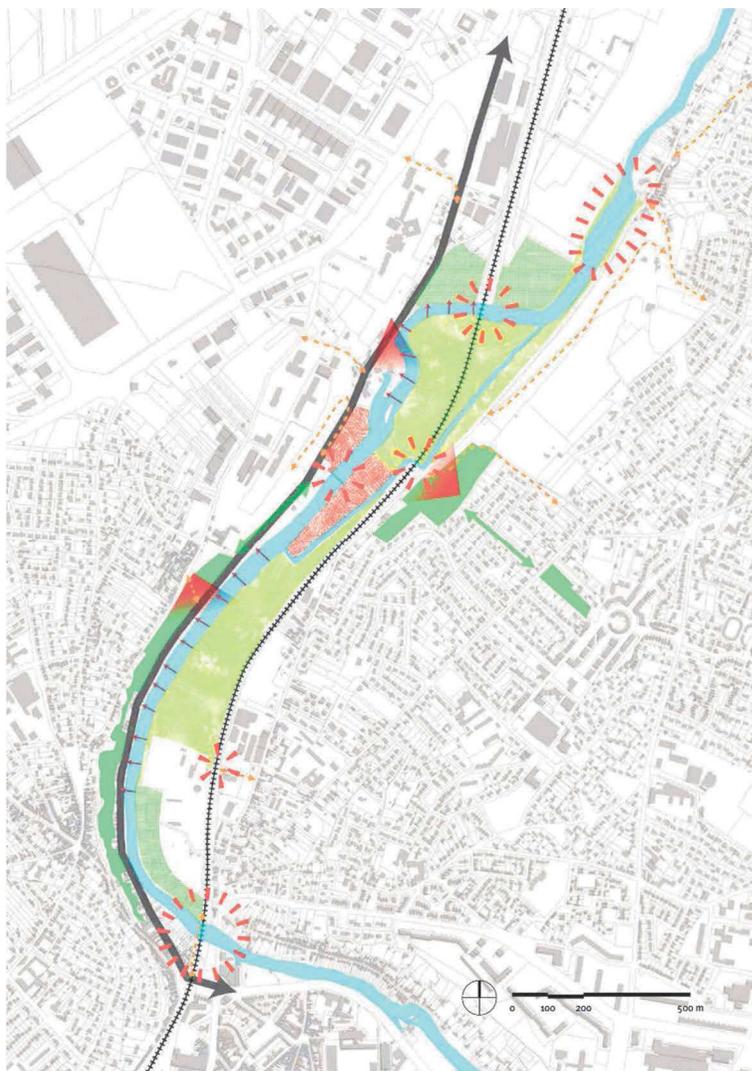
Nous retenons comme contexte élargi de notre mission, *l'Articulation des paysages.*

Des propositions telles que *Valoriser les terres inondables comme vecteur de rassemblement des habitants autour du Clain. Le réseau d'assainissement comme évocation du lien ville/rivière. Jardin conçu avec les cuves de l'ancienne STEP.*

Les aménagements zone 1 et 4 :  
Principe de reconversion participatif.

Nous retenons

- le traitement de l'entrée de ville comme PREMIERE SÉQUENCE DU PARC NATUREL URBAIN.
- le facteur d'INONDABILITÉ à exploiter, à valoriser si possible.
- chaque séquence est qualifiée et s'inscrit dans une LOGIQUE GLOBALE.



Extrait de LA VALLEE DU CLAIN - DIAGNOSTIC Schéma directeur p. 86/87

## UNE ÉTUDE PAYSAGÈRE A L'ÉCHELLE DE LA VILLE

LA VALLÉE DU CLAIN - DIAGNOSTIC  
ENSNP 3eme année 2014-2015

Différentes séquences sont étudiées;  
cette séquence est nommée île\* du Moulin Apparent.

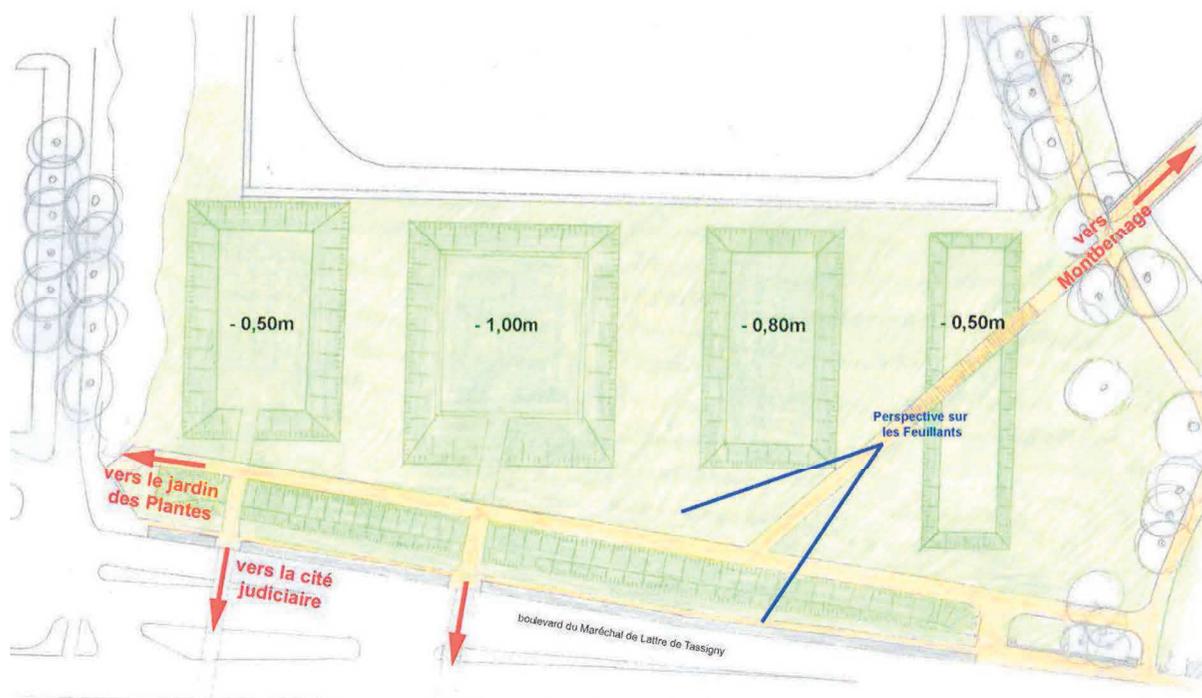
Nous partageons les 3 axes du schéma directeur

- *Requalifier* **Espace abandonné de la station d'épuration**  
nécessitant une requalification de ses usages.  
**Affirmer le site comme porte d'entrée pittoresque**  
dans la ville de Poitiers.
- *Valoriser* **Valoriser et préserver les espaces naturels et**  
**ouverts du site.**  
**Valoriser les liens avec les jardins familiaux.**  
**Mettre en valeur les points de vue créant le lien**  
entre coteau et vallée.
- *Connecter* **Développer un réseau de liaison douce entre les**  
**deux coteaux et la vallée du Clain.**  
**Affirmer et renforcer les trames vertes.**

\* Dénomination peu pertinente géographiquement et non perceptible sur site. La petite île située au niveau du Moulin est peu lisible.

Nous retenons

- le traitement de l'entrée de ville comme **PREMIERE SÉQUENCE DU PARC NATUREL URBAIN.**
- le facteur d'**INONDABILITÉ** à exploiter, à valoriser si possible.
- chaque séquence est qualifiée et s'inscrit dans une **LOGIQUE GLOBALE.**



Esquisse de la deuxième étape  
Extrait de la Notice Permis d'aménager Avril 2015

## UNE SÉQUENCE DU PARC NATUREL URBAIN : LE PRÉ L'ABBESSE

LE PRÉ L'ABBESSE  
Projet d'aménagement - Ville de Poitiers, Service espaces verts  
Avril 2015

*Le cadre du Parc Naturel Urbain a pour objectif l'acquisition et l'aménagement des berges pour les rendre accessibles au public.*

Réglementation : PPRN (plan de Prévention des Risques Naturels)

*Situé en zone E : champs d'expansion des crues constitués de secteurs naturels dans lesquels ne préexiste pas ou très peu de construction.*

Les aménagements :  
**Un jardin inondable.**

Nous retenons

- le traitement de l'entrée de ville comme **PREMIERE SÉQUENCE DU PARC NATUREL URBAIN.**
- le facteur d'**INONDABILITÉ** à exploiter, à valoriser si possible.
- chaque séquence est qualifiée et s'inscrit dans une **LOGIQUE GLOBALE.**



Perspective paysage 01-Equipe ?  
Extrait du Concours Juin 2015

## UNE SÉQUENCE DU PARC NATUREL URBAIN : TISON

### PROJET D'AMÉNAGEMENT TISON

Construction d'une passerelle piétonne, pour l'aménagement paysager de l'île de Tison, pour la réhabilitation légère du bâtiment «scierie» et la production d'hydro-électricité.

Ville de Poitiers - Concours Juin 2015.

*Ce projet d'aménagement cherche avant tout à conforter l'identité de ce territoire rivulaire singulier : des espaces ouverts et fertiles, qui concilient la culture et la nature, la mémoire et la modernité, de nouvelles fonctionnalités et une réelle urbanité.*

Réglementation : PPRN (plan de Prévention des Risques Naturels)

Situé en zone E

Les aménagements :

Un belvédère passerelle

Un cadre paysager de convivialité

Nous retenons

- le traitement de l'entrée de ville comme PREMIERE SÉQUENCE DU PARC NATUREL URBAIN.
- le facteur d'INONDABILITÉ à exploiter, à valoriser si possible.
- chaque séquence est qualifiée et s'inscrit dans une LOGIQUE GLOBALE.
- un cadre paysager de convivialité

## D. CONCEPT D'AMENAGEMENT

Compte-tenu du diagnostic, nous allons proposer trois leviers de réflexion quant à la reconversion de ce site au passé industriel.

### D.1. Le passé comme levier

L'histoire naturelle, culturelle et économique sert de socle à ce projet de reconversion. Plusieurs sites ont valorisé leur passé industriel dans le cadre de leur requalification.

Exemple :

Nantes, usine Lu reconvertie en scène nationale et centre d'art, mais également toute l'île de Nantes qui est placée sous le signe de l'architecture contemporaine et de la création

Châtelleraut, reconversion de la manufacture d'armes en lieu multiculturel et de loisirs



Site du Moulin Apparent : Pôle attractif et de loisirs de la ville de Poitiers avec thématique l'EAU = Parc naturel urbain

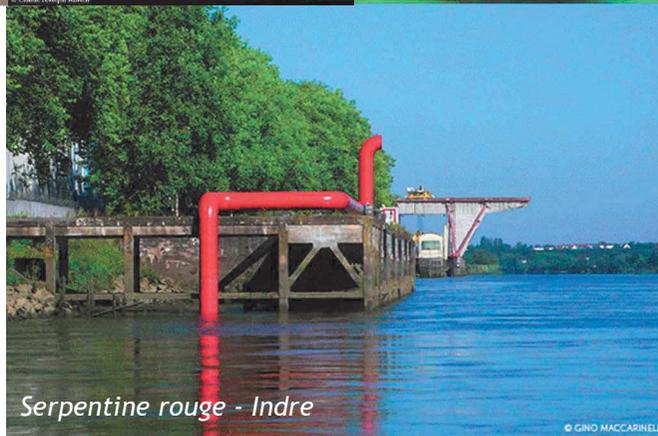
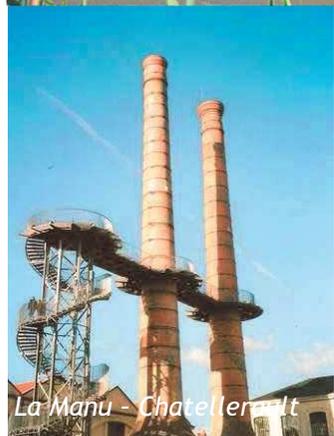
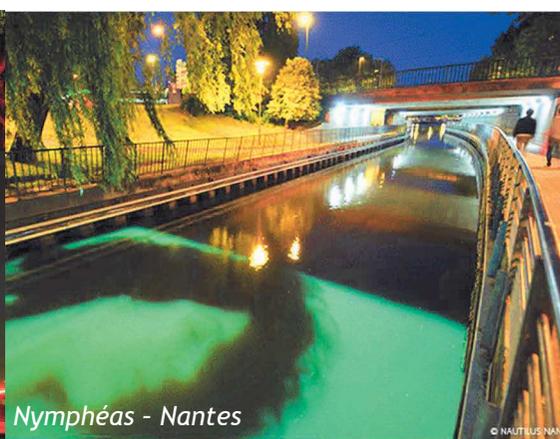
## D.2. Le changement d'image passe par l'Art et la Culture

De son ancien statut « productif » le site peut devenir un territoire « créatif ».

Site du Moulin Apparent :

Mise en culture avec la saulaie, les jardins urbains, un jardin des étiquettes ...

Traitement artistique de Points de vue, perspectives, jalons, signal d'entrée, passerelle ...



### D.3. Une volonté écologique

Mettre à profit le potentiel écologique du site au service d'une reconversion

Exemple :

Le jardin du Tiers-Paysage sur le toit de l'ancienne base sous-marine à Saint-Nazaire

Le parc du Chemin-de-l'île dans les Hauts-de-Seine, fait le lien entre la Seine et l'espace urbanisé avec l'eau comme fil conducteur

Le jardin des Traces, ancienne friche industrielle en Lorraine



Site du Moulin Apparent : Redonner sa place à la nature et créer un attrait paysager sur la ville de Poitiers = Parc naturel urbain

Le végétal comme lien / liant

Palettes végétales comme mémoire du site :

- horticole en lien avec la station d'épuration
- indigène en lien avec le Clain
- invasive et autre, en lien avec l'évolution en friche

Un fort potentiel de biodiversité sur le site

Comportement végétal en lien avec l'eau :

- saulaie
- prairie
- jardin maraîcher

#### D.4. Schéma de principe

##### Bâtiments et ouvrages en activité

- 1 - Bassin de stockage
- 2 - Poste de refoulement
- 3 - Local Brême Poitevine

##### Bâtiments et ouvrages conservés

- 4 - Clarificateur primaire
- 5 - Digesteur primaire
- 6 - Filtration des boues et dessablage/dégrillage
- 7 - Cuves d'aération
- 8 - Station Michelin
- 9 - Canal de comptage
- 9 - Canal de comptage
- 10 - Vis sans fin

##### Ouvrage à conserver sous réserve

- 11 - Clarificateur secondaire

##### Autres ouvrages sur site

- 12 - Passerelle sur le Clain
- 13 - Future passerelle piétonne sur le Clain
- 14 - Passerelle piétonne sur la Doue

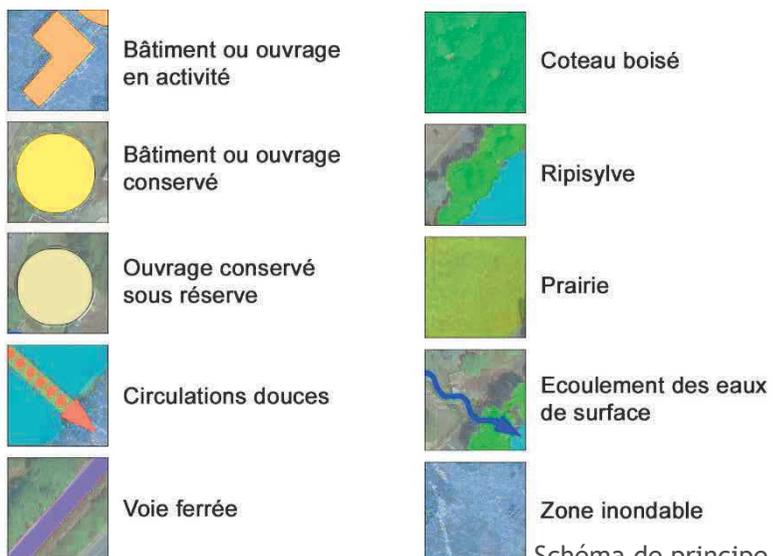


Schéma de principe  
Fond de plan Géoportail

